



Planning des réservations des mercredis du 25 Février au 1 Avril 2026

Date limite de réception : 29/01/2026

La fiche doit être renvoyée par mail à centreloisirsmagnac@wanadoo.fr

Si vous ne pouvez pas la télécharger ou la photographier vous pouvez faire votre demande par simple courriel. Les demandes seront traitées dans leur ordre d'arrivée.

NOM, Prénom, de(s) l'enfant(s) :

Niveau de classe à la rentrée 2025

Numéro de téléphone des parents :

Mail :

- Remplir une fiche par famille
- Merci de préciser si demi-journée : *matin ou après-midi, avec ou sans repas*

25 Février

25 Mars

4 Mars

1 Avril

11 Mars

18 Mars

Rappel : Toute réservation est définitive. Néanmoins les annulations sont acceptées lorsqu'elles sont signalées 7 jours avant la date prévue de présence de l'enfant. En cas de maladie ou de changement d'emploi du temps imposé par l'employeur, un justificatif (certificat médical, attestation employeur) doit être adressé à l'accueil de loisirs.

Les absences non signalées ou non justifiées seront facturées.